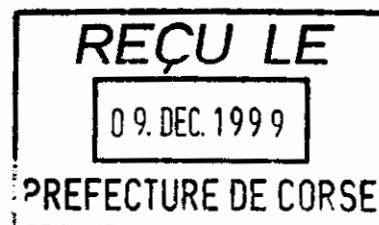


ASSEMBLEE DE CORSE



DELIBERATION N° 99/140 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION DEPOSEE PAR LE GROUPE  
«MOUVEMENT POUR LA CORSE » ET RELATIVE  
A LA CONDAMNATION DES ATTENTATS COMMIS A AJACCIO

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 1999

L'An mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, et le vingt-six novembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Jean-Louis ALBERTINI, Alexandre ALESSANDRINI, Nicolas ALFONSI, Joseph ANTONA, Jean-Claude BONACCORSI, Marie-Jeanne BOSCHI-ANDREANI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Jean CASTA, Joseph CHIARELLI, Vincent CICCADA, Laurent CROCE, Joselyne FAZI-MATTEI, Robert FELICIAGGI, Jules-Laurent FERRANDI, César FILIPPI, Jean-Valère GERONIMI, Marie-Thérèse GRISONI, Simone GUERRINI, Jean JALPI, Mireille LANFRANCHI, Paul-Antoine LUCIANI, Toussaint LUCIANI, François-Xavier MARCHIONI, François MOSCONI, Jean MOTRONI, Madeleine MOZZICONACCI, Martin MURACCIOLI, Paul PATRIARCHE, Don Pierre PIETRI, Paul QUASTANA, Simon RENUCCI, Camille de ROCCA SERRA, Gérard ROMITI, José ROSSI, Paul RUAULT, Ange SANTINI, Marcel SIMEONI, Antoine SINDALI, Michel STEFANI, Jean-Guy TALAMONI, Jean-Toussaint TOMA, Marie-Jean VINCIGUERRA

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Pierre CHAUBON à M. François-Xavier MARCHIONI  
M. Pierre-Philippe CECCALDI à M. Robert FELICIAGGI  
M. Jean-Charles COLONNA à M. Camille de ROCCA SERRA  
M. Sauveur GANDOLFI-SCHEIT à M. François MOSCONI  
M. Paul GIACOBBI à M. Alexandre ALESSANDRINI  
M. Jean-Baptiste LANTIERI à M. Marie-Jean VINCIGUERRA  
M. Pierre-Timothée PIERI à M. Martin MURACCIOLI  
M. François TIBERI à M. Jean-Toussaint TOMA  
M. Émile ZUCCARELLI à M. Nicolas ALFONSI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

VU la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 53,
- VU** la motion déposée par M. Toussaint LUCIANI, au nom du groupe «Mouvement pour la Corse »,

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**ARTICLE PREMIER :**

**ADOPTÉ** la motion dont la teneur suit :

«L'Assemblée de Corse,

**CONDAMNE** fermement et sans réserve les attentats irresponsables du 25 novembre et leurs auteurs,

**EXPRIME** son soutien aux victimes et aux personnels des deux services publics visés,

**REITERE** sa conviction que le respect scrupuleux des règles de la démocratie et le renoncement au terrorisme et à toute forme de violence sont les deux conditions incontournables d'une solution du problème corse ».

**ARTICLE 2 :**

Cette motion a fait l'objet d'un vote à scrutin public, dont les résultats sont les suivants :

**ONT VOTE POUR : (28) - Mmes et MM.**

Joseph ANTONA, Marie-Jeanne BOSCHI-ANDREANI, Pierre-Jean CASTA, Pierre-Philippe CECCALDI, Pierre CHAUBON, Jean-Charles COLONNA, Joselyne FAZI-MATTEI, Robert FELICIAGGI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Marie-Thérèse GRISONI, Simone GUERRINI, Jean JALPI, Jean-Baptiste LANTIERI, Toussaint LUCIANI, François-Xavier MARCHIONI, François MOSCONI, Martin MURACCIOLI, Paul PATRIARCHE, Don Pierre PIETRI, Simon RENUCCI, Camille de ROCCA



SERRA, José ROSSI, Paul RUAULT, Ange SANTINI, Antoine SINDALI, François TIBERI, Jean-Toussaint TOMA, Marie-Jean VINCIGUERRA.

**ONT VOTE CONTRE : (8) - Mme et MM.**

Vincent CICCADA, César FILIPPI, Jean-Valère GERONIMI, Mireille LANFRANCHI, Paul QUASTANA, Gérard ROMITI, Marcel SIMEONI, Jean-Guy TALAMONI.

**N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE : (15) - Mme et MM.**

Jean-Louis ALBERTINI, Alexandre ALESSANDRINI, Nicolas ALFONSI, Jean-Claude BONACCORSI, Dominique BUCCHINI, Joseph CHIARELLI, Laurent CROCE, Jules-Laurent FERRANDI, Paul GIACOBBI, Paul-Antoine LUCIANI, Jean MOTRONI, Madeleine MOZZICONACCI, Pierre-Timothée PIERI, Michel STEFANI, Émile ZUCCARELLI.

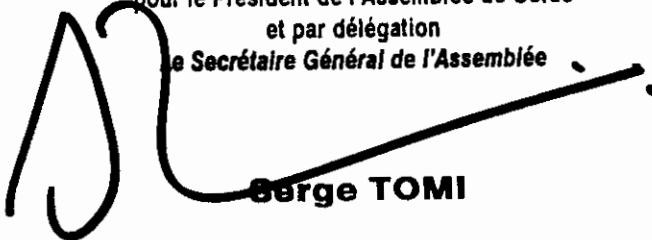
**ARTICLE 3 :**

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 26 novembre 1999

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
le Secrétaire Général de l'Assemblée

  
**Serge TOMI**



José ROSSI

